



**DECLARATION LIMINAIRE SNEP-FSU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'UNSS PAS DE CALAIS
26 avril 2019**

Madame la Directrice Académique Adjointe,
Monsieur le Directeur Départemental de l'UNSS
Mesdames, Messieurs,

Le SNEP-FSU souhaite dénoncer le projet de loi de « transformation de la fonction publique » qui vise à détruire le cadre du statut de la fonction publique, garant de l'intérêt général, et qui remet en cause les instances de dialogue social. Il prévoit en effet de supprimer la quasi-totalité des compétences des commissions paritaires et permettrait une diminution du nombre des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT (comités techniques).

Par ailleurs, ce projet de loi rejoint celui pour l'« Ecole de la confiance » dont l'un des objets est d'instaurer les bases d'une école à deux vitesses, basée sur un tri social.

L'ensemble des mesures dont sont porteurs ces projets de loi reflètent la vision libérale de l'Ecole portée par le gouvernement à laquelle n'échappe pas l'EPS (disparition d'options EPS en lycée, 13 postes EPS en moins sur notre académie à la rentrée prochaine suite aux DHG ce qui est autant de forfaits d'AS retirés...).

Du côté de l'UNSS : En tant que membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (C.I.A.A) regroupant 20 fédérations, l'UNSS va mettre en œuvre le développement du savoir nager («Sauv'Nage»). Des formations à destination des animateurs d'AS vont pouvoir être mises en place par ses services (cf courrier du 18 février 2019 de Madame Costantini). Cette nouvelle mesure nous étonne : Les fédérations financeraient-elle la formation des professeurs EPS ?

Par ailleurs, le dernier message concernant l'opération « j'apprends à nager » nous interroge. L'ambition de développer les conditions de l'apprentissage du savoir nager en EPS est-elle abandonnée ? L'objet de cet apprentissage est-il du ressort de l'UNSS et du fonctionnement des AS ?

Dans cette déclaration préalable, nous tenons également à noter la prise en compte de la fonction de directeur départemental et régional adjoint de l'UNSS dans le vivier 1 de la classe exceptionnelle. Une reconnaissance qu'a fortement défendu le SNEP-FSU.

Enfin, bien que l'espace public se réduise et que le dialogue social soit malmené, le SNEP-FSU continuera à œuvrer pour le rayonnement du sport scolaire dans l'intérêt de TOUS, tel que nous pouvons encore le faire dans l'instance qui nous réunit aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre attention.

LABUSSIÈRE Edmond
CABRERA Manuel
Pour le SNEP-FSU 62